

Séance du mercredi 23 janvier 2019

---

Le 23 janvier 2019 deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe DANNÉ.

**Présents :**

Mrs DANNÉ Philippe, FERNANDEZ Francis, CORNET Bruno, LACAMPAGNE Didier, CAZEAUX Christian.  
Mmes TALABOT Martine, ROBIN Danielle, FABRIKEZIS Fabienne, LOUVET Emmanuelle.

**Absents :**

Mme QUELLIEN Bérengère donne procuration à Martine TALABOT.  
Mr JOSEPH Eric donne procuration à Fabienne FABRIKEZIS.  
Mme BERNARDES RAMOS.  
Mme DUCOS Martine.  
Mr ROUBY Didier (décès non enregistré par le Préfet à cette date)

**Secrétaire de séance**

Mme Martine TALABOT.

---

**Ordre du jour :**

1. *Approbation et signature du compte rendu de la séance du 20 décembre 2018.*
2. *DETR 2019.*
3. *Modalité d'organisation du grand débat national.*
4. *Signature d'une convention avec la CAF pour le financement d'une structure de jeux.*
5. *Communauté de Communes de Montesquieu : Adoption d'une charte et signature de la convention de partenariat pour le réseau de lecture publique.*
6. *Questions diverses.*

---

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il souhaite tout d'abord rendre hommage à Didier ROUBY, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, décédé le 17 janvier dernier, en organisant une minute de silence.

Après cette minute de silence, il est proposé de modifier l'ordre des questions portées à l'ordre du jour en terminant par le Grand Débat National. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

**I. Approbation et signature du compte rendu de la séance du 20 décembre 2018.**

Compte tenu de la surcharge de travail du secrétariat de mairie, Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil afin que chaque conseiller municipal puisse disposer du PV suffisamment en amont de la séance et procéder à une lecture exhaustive. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

**II. DETR 2019**

**Construction d'une halle en cœur de bourg.**

La commune d'AYGUEMORTE LES GRAVES a pour projet de construire un pôle multiservice de type rural en cœur de bourg.

Ce pôle pourrait accueillir, à terme, différents commerces et équipements communaux qui s'articuleront autour d'une halle qui constituera un véritable lieu de vie pour les habitants.

Le projet de construction d'une halle est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019. A ce titre, il peut être subventionné par l'État à hauteur de 25% d'un montant HT des travaux plafonnés à 250 000€ HT dans le cadre des investissements liés à une opération de développement des services publics en milieu rural.

La commune envisage un démarrage des travaux en 2019.

Monsieur le Maire propose d'établir un plan de financement pour ces travaux dont le montant prévisionnel global s'élève à 280 000€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de construction d'une halle.
  
- Approuve le plan de financement suivant :

1. DETR 25% du montant HT des travaux	62 500.00€
2. Autofinancement	217 500.00€

Total            280 000€ HT

TVA              56 000.00 €

---

336 000.00€ TTC

- Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR
  
- L'autorise à signer tous documents administratifs s'y rapportant.

### **Construction d'une bibliothèque**

Toujours dans le cadre de son projet de construire un pôle multiservice de type rural en cœur de bourg, la commune envisage de se doter d'une bibliothèque.

Le projet de construction d'une bibliothèque est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019. A ce titre, il peut être subventionné par l'État à hauteur de 35% d'un montant HT des travaux plafonnés à 500 000€ HT dans le cadre des investissements liés à des bâtiments communaux affectés à un service public.

Monsieur le Maire propose d'établir un plan de financement pour ces travaux dont le montant prévisionnel global s'élève à 140 400€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ Adopte le projet de construction d'une bibliothèque.

➤ Approuve le plan de financement suivant :

1. DETR 35% du montant HT des travaux	49 140.00€
2. Autofinancement	91 260€

Total 140 400.00€ HT

TVA 28 080.00 €

---

168 480.00€ TTC

➤ Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

➤ l'autorise à signer tous documents administratifs s'y rapportant.

### III. Signature d'une convention avec la CAF pour le financement d'une aire de jeux.

La commune d'AYGUEMORTE LES GRAVES a réalisé une aire de jeux à destination de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs 3-6 ans au sein du groupe scolaire.

Dans ce cadre, la CAF de la Gironde a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 3 000€ au titre des fonds publics et territoire. Les modalités de versement de ladite subvention sont prévues dans une convention qui sera jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire soumet à la délibération du Conseil Municipal la présente convention, proposée par la CAF.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

### IV. Communauté de Communes de Montesquieu : Adoption d'une charte et signature de la convention de partenariat pour le réseau de lecture publique.

Un travail collaboratif entre les différentes bibliothèques du territoire existe depuis de nombreuses années accompagné par la Communauté de Communes de Montesquieu et Biblio Gironde au travers d'actions socioculturelles partagées.

La structuration du réseau de bibliothèque vise à étendre ce travail collaboratif, à le structurer et à mettre en place des outils de fonctionnement communs, afin d'offrir un meilleur service à la population du territoire.

Le Conseil Communautaire du 27 juin 2017 a validé le projet de mise en réseau des bibliothèques qui avait pour objectifs :

- De faciliter l'accès au fonds de bibliothèque quelle que soit la commune.
- De travailler sur le développement du fonds de bibliothèque.
- De développer l'offre numérique.

Lors des Conseils Communautaires des 13 novembre et 18 décembre 2018 il a été décidé :

- d'adopter la charte du réseau de lecture publique,
- de signer une convention de partenariat entre la Communauté de Communes et les communes membres du réseau.

Chaque commune volontaire pour s'inscrire dans ce réseau doit également prendre une délibération pour adopter la charte et signer la convention.

Martine TALABOT souligne que la commune d'Ayguemorte les Graves, seule commune du canton à ne pas disposer de bibliothèque à ce jour, peut tout à fait émettre un accord de principe.

### **LA CHARTE**

Élaborée par le Comité de pilotage, la charte est le document fondateur du réseau. Elle fixe les principes, les valeurs, les objectifs politiques, les outils, les moyens mis en œuvre par l'ensemble des participants au projet et devient le référentiel commun.

### **LA CONVENTION**

Cette convention a pour objet de définir les conditions de collaboration entre les communes membres du réseau et la Communauté de communes. Elle détermine le fonctionnement opérationnel du réseau et l'engagement des différentes parties dans le projet ainsi que leurs responsabilités sur les aspects suivants :

- ☐ les locaux, le mobilier, les matériels divers, les équipements informatiques.
- ☐ l'implication et la mobilisation des équipes de salariés, de bénévoles dans le projet de structuration du réseau de lecture publique et les formations.
- ☐ le fonctionnement : inscriptions, collections, horaires, partenariat, communication.

Cette convention est prévue sur une durée de trois ans. Elle a vocation à s'adapter aux évolutions du réseau de lecture publique. Des avenants, le cas échéant, de l'amender.

La charte et la convention qui organisent la mise en place du réseau de lecture publique, seront complétées par les documents suivants :

- le Guide du lecteur, à destination du public, qui détaillera l'offre et les conditions de l'utilisation du réseau,
- le Règlement de fonctionnement du réseau, à destination des bibliothécaires, qui détaillera les pratiques harmonisées dans le fonctionnement des bibliothèques.

Au vu des éléments présentés ci-dessus et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet de charte ci-joint ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents y afférents et à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de celle-ci.

## V. Grand Débat National

« Dans la période d'interrogations et d'incertitudes que nous traversons » s'exprimant très largement à travers le mouvement des gilets jaunes, le Président de la République a demandé au gouvernement d'organiser un grand débat national sur 4 thèmes essentiels :

1. La fiscalité et les dépenses publiques.
2. L'organisation de l'Etat et les Services Publics.
3. La transition écologique.
4. Démocratie et citoyenneté.

Monsieur le Maire rappelle que dès le 15 janvier, un cahier de doléances a été ouvert en mairie et mis à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient s'exprimer.

Aussi, il souhaite débattre avec le Conseil Municipal des modalités d'organisation du grand débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas, pour des raisons de neutralité, être à l'initiative de l'organisation de débats mais préfère rester dans un rôle de facilitateur laissant l'initiative aux citoyens Ayguemortais.

A ce titre, des réunions d'initiative citoyenne pourront être organisées jusqu'au 15 mars. Dans cette perspective, le Conseil Municipal, propose, le cas échéant, de mettre à la disposition des habitants une salle municipale.

Un flash info spécial sera diffusé à l'ensemble des habitants pour les informer des possibilités offertes par la commune afin de faciliter l'organisation de débats d'initiative citoyenne.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'un kit méthodologique, des fiches de présentation des thèmes incluant les modèles de comptes rendus de restitution et des fiches thématiques détaillées relatives aux sujets abordés sont téléchargeable sur la plateforme du grand débat.

Chaque citoyen pourra également apporter sa contribution sur une plateforme numérique mise à disposition par la Préfecture de la région nouvelle aquitaine sur le site : [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr).

Egalement, les doléances pourront être envoyées à Mme la Députée Sophie METTE à l'adresse suivante : [gdn9gironde@yahoo.com](mailto:gdn9gironde@yahoo.com) .

## VI. Questions diverses.

1. Monsieur le Maire fait état de nouvelles dégradations sur l'abribus scolaire du secteur de l'église. La commission urbanisme se réunira très prochainement pour mettre en place un dispositif préservant l'abri avant de procéder à sa réparation.
2. Il va être procédé à l'enlèvement de l'ensemble des dépôts sauvages de souches d'arbres situées tout le long de la route du Pont d'Hostens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.